

13470

11.09.2000

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

N° /MFSN/PLP

MINISTRE DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Dakar, le

ANALYSE :
ARRETE PORTANT CREATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE ET DES COMITES REGIONAUX DE PILOTAGE DU PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD)
FONDS NORDIQUE DE DEVELOPPEMENT (FND)

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Vu la Constitution

- Vu le décret N° 2000 - 264 du 1^{er} avril 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret N° 2000 - 265 du 03 avril 2000 portant nomination des Ministres ;
- Vu le décret N° 2000 - 269 du 05 avril 2000 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
- Vu le décret N° 2000 - 275 du 12 avril 2000 portant réaménagement de la composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2000 - 304 du 09 Mai 2000 relatif aux attributions du Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale ;
- Vu les conclusions de la réunion du Conseil d'Administration de la Banque Africaine de Développement en sa séance du 30 juin 1999, portant approbation du financement du Projet de Lutte contre la Pauvreté ;
- Vu les accords des Prêts respectifs : FAD /N°F/SEN/SEN/LUT-PAU/99/22 en date du 19 août 1999 et, FND/N°286 du 21 avril 1999 ;

ARRETE

Article Premier :

Il est créé, au niveau national et régional un comité national de pilotage et des comités régionaux de pilotage du Projet de lutte contre la Pauvreté.

Article 2 :

Le comité de Pilotage est chargé de coordonner, d'impulser et de veiller à la cohérence des programmes de travail en rapport avec les objectifs du Projet.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE LA FAMILLE ET
DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

Ref : Prêt FAD/N°F/SEN/PAU-LUT/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND/N°286 du 25/05/99

**PROPOSITION DE CADRES DE CONCERTATION
CRP - CCP - CLP**

Février 2001

COMITES REGIONAUX DE PILOTAGE

Missions

- Donner des orientations au projet et vérifier l'adéquation entre ces orientations et le programme de développement de la région;
- Coordonner les différentes interventions des partenaires et acteurs dans la région dans le souci d'éviter des chevauchements ou duplications et ce, en vue de créer des synergies et développer des complémentarités;
- Approuver les programmes d'activités soumis par l'Unité Régionale conformément aux objectifs retenus;
- Conseiller et appuyer l'Unité Régionale dans la mise en oeuvre de son programme;
- Favoriser la concertation entre les différents acteurs;
- Participer au suivi et à l'évaluation des activités de l'Unité Régionale.

Présidence :

La présidence du comité de pilotage est assurée par le Président du Conseil Régional ou son représentant.

Secrétariat :

Le secrétariat est assuré conjointement par le chef de service régional du développement communautaire et le coordonnateur de l'unité régionale.

Composition :

Le comité comprend les membres suivants :

- Le Gouverneur ou son représentant;
- Le Président du Conseil Régional
- Les représentants de services techniques régionaux (Développement Communautaire, Urbanisme, Expansion Rurale - Inspection d'Académie - Planification - Développement Rural).
- (2) deux représentants des élus de la région (Association des Maires du Sénégal, Association des Présidents de Conseil Rural)
- Un représentant des Services Financiers Décentralisés;
- Un représentant de la cellule inter ONG
- (4) Quatre représentants de bénéficiaires (Fédération des Associations Féminines du Sénégal- Fédération Régionale des Groupements de Promotion Féminine - Conseil Régional de la jeunesse - Jeunes-Fédération des Associations Régionales des Personnes Agées du Sénégal).

Le comité de pilotage peut s'adjoindre les services de toute personne ou structure dont la compétence est jugée utile.

COMITES COMMUNAUX ou INTERCOMMUNAUX DE PILOTAGE

Missions

- Donner des orientations au projet et vérifier l'adéquation entre ces orientations et le programme de développement de la région;
- Coordonner les différentes interventions des partenaires et acteurs dans la région dans le souci d'éviter des chevauchements ou duplications et ce, en vue de créer des synergies et développer des complémentarités;
- Approuver les programmes d'activités soumis par l'Unité Régionale conformément aux objectifs retenus;
- Conseiller et appuyer l'Unité Régionale dans la mise en oeuvre de son programme;
- Favoriser la concertation entre les différents acteurs;
- Participer au suivi et à l'évaluation des activités de l'Unité Régionale.

Présidence :

La présidence est assurée par le Maire ou son représentant

Secrétariat :

Il est assuré conjointement par le Chef de Service Département du Développement Communautaire ;

- l'Unité Régional de Gestion.

Composition : Le comité comité les membres suivants :

- Maires ou leurs représentants;
- Préfet ou son représentant;
- Représentants services techniques départementaux (Développement Communautaire - Hydraulique - Urbanisme et Habitat - Expansion Rurale - Développement Rural);
- Représentants élus locaux (Associations des Présidents du Conseils Rural - Associations des Maires du Sénégal);
- Représentants des ONG au niveau départemental;
- (4) quatre représentants des bénéficiaires (Associations de femmes - de jeunes et 3ème âge);
- Représentant des Services Financiers Décentralisés.

Le comité peut s'adjoindre les services de toute personne ou structure dont la compétence est jugée utile.

NB :

Le choix du président est laissé à l'appréciation des Maires quand il s'agit d'un département avec plusieurs communes.

COMITE LOCAL DE PILOTAGE

Missions

- Donner des orientations au projet et vérifier l'adéquation entre ces orientations et le programme de développement de la région;
- Coordonner les différentes interventions des partenaires et acteurs dans la région dans le souci d'éviter des chevauchements ou duplications et ce, en vue de créer des synergies et développer des complémentarités;
- Approuver les programmes d'activités soumis par l'Unité Régionale conformément aux objectifs retenus;
- Conseiller et appuyer l'Unité Régionale dans la mise en oeuvre de son programme;
- Favoriser la concertation entre les différents acteurs;
- Participer au suivi et à l'évaluation des activités de l'Unité Régionale.

Présidence : Elle est assurée par le Président du conseil Rural ou son représentant

Secrétariat : Il est assuré par Chef du CERP.

Composition : Le comité comprend les membres suivants :

- Président du Conseil Rural;
- Sous-Préfet Représentant;
- Membres de l'équipe du CERP;
- Représentant de l'Education Nationale;
- Représentant des services de santé;
- Représentants des bénéficiaires (femmes, jeunes, personnes du 3ème âge);
- Représentant des ONG;
- représentant des SFD;
- Représentant Organisations Communautaires de Base;
- Coordonnateur ou Assistant de l'URG.

Le comité peut s'adjoindre les services de toute personne dont la compétence est jugée utile.

Les autorités administratives, notamment les Gouverneurs, les Préfets et Sous-Préfets représentant de l'Etat et en particulier du Ministère de Tutelle du Projet de Lutte contre la Pauvreté à savoir le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, sont chargées en ce qui le concerne de l'exécution; du présent arrêté (cf. article 6 de l'arrêté visé) dans le cadre de la bonne gouvernance.

ETA RECAPITULATIF DES DEPENSES
ATELIER D'INFORMATION ET DE PARTAGE SUR LES STRATEGIES DES PPLCP
PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PLCP) / FAD - FND
MERCREDI 08/01/03

N° ordre	Désignation	Montant
1	Perdiuims	745,000
2	Reportage audio-visuel	130,000
3	Reportage photos	50,000
4	Paiement modér, Prési & Rapporteur	600,000
5	Facture Hôtel	3,450,000
6	Consultant chargé de la préparation de l'atelier	500,000
	Secrétariat	30,000
	TOTAL	5,505,000

ARRETE LE PRESENT ETAT A LA SOMME CINQ MILLIONS CINQ CENT CINQ
MILLE FRANS CFA

ETA RECAPITULATIF DES DEPENSES
ATELIER D'INFORMATION ET DE PARTAGE SUR LES STRATEGIES DES PPLCP
PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (PLCP) / FAD - FND
MERCREDI 08/01/03

N° ordre	Désignation	Montant
1	Perdiums	745,000
2	Reportage audio-visuel	30,000
3	Reportage photos	50,000
4	Paiement modér, Prési & Rapporteur	600,000
5	Facture Hôtel	3,450,000
6	Consultant chargé de la préparation de l'atelier	500,000
	Secrétariat	30,000
	TOTAL	5,405,000

ARRETE LE PRESENT ETAT A LA SOMME CINQ MILLIONS QUATRE CENT CINQ
MILLE FRANS CFA